



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 24525

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche les perspectives de création de licences professionnelles en partenariat avec les lycées technologiques et professionnels, selon l'annonce qu'il avait faite lors de la rentrée scolaire 2002 (lundi 2 septembre 2002). Il avait alors précisé que « la valorisation de la voie professionnelle passe en effet par la constitution d'une filière complète de formation ».

Texte de la réponse

L'arrêté du 17 novembre 1999 créant la licence professionnelle prévoit la possibilité pour un lycée et une université de s'associer en vue de l'organisation des enseignements de la licence professionnelle. Ainsi, à la rentrée 2003, près des trois quarts des licences professionnelles prennent appui sur les compétences développées dans les formations de premier cycle professionnalisées (360 en IUT et 188 en lycée). La collaboration avec les lycées s'est poursuivie lors de la campagne d'habilitation 2003 où plus de 90 lycées (sur 293 dossiers) étaient partenaires pédagogiques des projets de licence professionnelle déposés. Cette collaboration et ses modalités doivent être formalisées dans le cadre d'une convention lycée-université dont les termes sont définis entre les partenaires en fonction des spécificités propres à chaque établissement et à chaque formation. Il n'en demeure pas moins que ces partenariats ne doivent pas conduire à la mise en place de formations tubulaires. En effet, dans le cadre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, les universités sont invitées à offrir aux étudiants des parcours de formation diversifiés leur permettant de s'orienter progressivement au fur et à mesure que s'affine leur projet personnel et professionnel. C'est ainsi que, si l'accès à la licence professionnelle peut se faire à partir d'un BTS, il se fait également à partir d'un DUT, d'un DEUST mais aussi d'un DEUG dont le quatrième semestre d'études peut contenir des modules plus professionnalisants pour préparer l'étudiant qui le souhaite à entrer en licence professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24525

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6884

Réponse publiée le : 3 novembre 2003, page 8486